
**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 AVRIL 2026**

**NOTE DE
PRESENTATION
SYNTHETIQUE
DES BUDGETS
PRIMITIFS
2026**

I – CADRE GENERAL

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale. Elle est disponible sur le site internet communal : www.thumeries.fr – Rubrique annonces légales

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, **ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée** (ce qui est le cas cette année) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire (président du C.C.A.S), ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 Décembre de l'année civile. Le budget 2026 du CCAS a été voté le 30 avril 2026 par le conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il est également consultable sur le site internet de la commune. Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en développant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. Le budget du CCAS permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière (aides ponctuelles par exemple ou encore secours d'urgence) et d'organiser des moments de convivialité avec les aînés de la commune (colis ou carte cadeau, festivités diverses, etc.). Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du CCAS. La section de fonctionnement inclut principalement les frais généraux de fonctionnement. La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir. Le CCAS de la commune ne prévoit pas d'investissement en 2026, en tout cas, pas sur cette version initiale votée par l'assemblée sortante. Ce budget pourra être modifié par la nouvelle assemblée dès son installation.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) GENERALITES

La section de fonctionnement permet au C.C.A.S d'assurer le financement des charges « quotidiennes » ou « habituelles » qui ont lieu



tout au long de l'exercice budgétaire. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services du C.C.A.S. De manière générale, le C.C.A.S n'enregistre pas de variations importantes de ses dépenses de fonctionnement. Celles-ci concernent principalement, la prime à la scolarité, les actions en faveur des aînés de la commune, le fonctionnement du service Trans'Thum ou encore les aides financières ponctuelles aux personnes en difficultés particulière. Les recettes sont constituées principalement par la subvention communale mais aussi par les participations symboliques demandées aux utilisateurs du service Trans'Thum. Le C.C.A.S est également propriétaire historique de terres agricoles mises à bail rural au profit d'un agriculteur, générant aussi des recettes pérennes.

B) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales prévues de l'exercice 2026 s'élèvent à **32 560,00 €**
Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 460,00
74 - Dotations et participations	30 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 100,00
Total recettes de fonctionnement	32 560,00

C) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales prévues de l'exercice 2026 s'élèvent à **32 560,00 €**

Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant
011 – Charges à caractère général	17 945,94
65 – Autres charges de gestion courante	10 500,00
042 – Opérations d'ordre entre sections	1 881,52
002 – Déficit de fonctionnement reporté	2 232,54
Total dépenses de fonctionnement	32 560,00

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

A) GENERALITES



La section d'investissement concerne des actions qui modifient durablement le patrimoine du CCAS, en faisant varier sa valeur ou sa consistance.

Parmi les immobilisations en cours d'amortissement, on recense :

- Du mobilier de bureau pour un montant de 382,52 €
- Le véhicule du service Trans'Thum acquis en 2024 de 1499 €

Aucune dotation aux amortissements complémentaire n'est prévue en 2026, puisque le C.C.A.S ne projette pas de dépenses d'investissement.

B) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées exclusivement des amortissements cumulés des années antérieures. Le solde de cette section est donc alimenté d'année en année par les amortissements réalisés. Au budget de cet exercice 2026, la section d'investissement recense un excédent global cumulé de 19 758,16 € au 31/12/2025. Le montant total des recettes prévues en 2026 sera donc abondé des amortissements qui seront réalisés au cours de l'exercice. Le total prévisionnel de cette section s'élève donc à **21 639,68 €**.

C) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du C.C.A.S sont rares. Il est possible de constater qu'aucune dépense ne soit réalisée pendant plusieurs exercices, ce qui sera le cas cette année. Néanmoins afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire, des crédits ont été prévus à hauteur de 12 000 € à l'article 21828 (Autres matériels de transport – immobilisations corporelles) et le solde a été imputé à l'article 2051 pour 9 639,68 €. (Concessions et droits similaires – immobilisations incorporelles). La section est donc équilibrée à hauteur de **21 639,68 €**.

IV – BUDGET ANNEXE DU S.S.I.A.D (M22)

Depuis la réforme de la tarification des SSIAD en 2025, le budget prévisionnel du SSIAD de Thumeries pour l'année 2026 est établi selon les mêmes bases que l'année dernière, compte-tenu également de la création d'une place ESA en année pleine.

Ainsi, les budgets prévisionnels 2026 ont été construits avec les bases chiffrées connues à ce jour, selon ce tableau récapitulatif :



Services	Base au 01/01/26	+ Pas de convergence	Total prévisionnel
PA	1 273 161,52	33 121.60	1 306 273,22
<i>Dont PA</i>	<i>1 059 027,98</i>	<i>33 121.60</i>	<i>1 092 139,68</i>
<i>Dont ESA</i>	<i>214 133,54</i>	<i>0</i>	<i>214 133,54</i>
PH	93 452,77	3 174.77	96 627,54
Total	1 366 614,29	36 296.37	1 402 900,76

Sur cette base, ont été établies le projet de budget primitif résumé ci-après :

A) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales prévues de l'exercice 2026 s'élèvent à **1 490 458,74 €**

Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant
017 – Produits de la tarification	1 402 900,76
018 – Autres produits relatifs à l'exploitation	3 000,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	84 557,98
Total recettes de fonctionnement	1 490 458,74

B) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales prévues de l'exercice 2026 s'élèvent à **1 490 458,74 €**

Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant
011 – Charges afférentes à l'exploitation courante	261 590,00
012 – Dépenses afférentes au personnel	1 160 020,00
016 – Dépenses afférentes à la structure	68 848,74
Total dépenses de fonctionnement	1 490 458,74

C) RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant
10 – Dotations, fonds divers et réserves	4 762,24
28 – Amortissements des immobilisations	6 653,44
001 – Excédent d'investissement reporté	28 160,99
Total recettes d'investissement	39 576,67



D) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant
20 - Immobilisations incorporelles	19 000,00
21 – Immobilisations corporelles	20 576,67
Total dépenses d'investissement	39 576,67

